

Conseil municipal : Rénovation, protection, accessibilité...

Le Conseil municipal du mercredi 15 février dernier a permis aux 30 élus présents de débattre et de délibérer sur les 14 délibérations qui étaient inscrites à l'ordre du jour de cette séance publique. Pour ce premier conseil de 2017, les thèmes abordés étaient divers puisque il a été question de finances, de travaux, de sécurité, d'intercommunalité... Bref d'une

grande partie de ce qui fait l'actualité municipale. Parmi les sujets abordés, la présentation du bilan de la commission communale d'accessibilité a donné notamment l'occasion de faire le point sur l'Ad'AP, l'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville. Du côté des scolaires, c'est une déclaration préalable de travaux concernant l'école de

Prédiu qui a permis de faire un point d'étape sur la rénovation de l'élémentaire de Prédiu. Enfin, dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les débats ont porté sur le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Accessibilité, pour une ville praticable par tous

En ouverture de séance du Conseil municipal, Corinne Meunier, conseillère municipale en charge de l'accueil de tous les handicaps a présenté le bilan de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2016. Dans le cadre de ce document, il apparaît que la Ville a en 2016 continué ses efforts en matière de mise en accessibilité de ses bâtiments publics. Ainsi, tout au long de l'année passée, de multiples chantiers de mise aux dernières normes ont été menés aussi bien au Conservatoire de musique L'Unisson, qu'au Club House de Fiancey, ou encore au Centre de loisirs maternel Europe. A côté de ces "établissements recevant du public (ERP)", des "installations ouvertes au public (IOP)" comme le plateau sportif du Pont de Vence, les sanitaires publics de Rochepleine ainsi que les parcs publics de Rochepleine, de Vence et des Buttes ont eux aussi été pris en charge dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de la Ville. En tout 28 ERP et 27 IOP sont inscrits dans cet Ad'AP qui doit se poursuivre jusqu'en 2021.



L'Ad'AP, pour rendre accessible Saint-Egrève à tous.

110 000 €

ont en 2016 été consacrés par la Ville à la mise en accessibilité de 7 ERP et 8 IOP supplémentaires dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmée.

166 000 €

seront consacrés par la Ville en 2017 pour la mise en accessibilité de l'Espace Robert Fiat, de l'église de la Monta, le restaurant Gavanière, les tennis couverts, les tennis extérieurs, le cimetière, les sanitaires publics du parc de Fiancey et de la rue du 19 mars 1962.

Scolaire

Prédiu : la rénovation continue...



Les travaux d'isolation de l'école mixte 1 réalisés l'été dernier par la Ville

Le Conseil municipal, en approuvant la déclaration préalable relative à des travaux de rénovation énergétique poursuit son plan de rénovation dans les écoles. Ainsi, durant l'été 2017, une vaste opération de rénovation énergétique des bâtiments sera donc menée à l'école mixte 2 de Prédiu. Au programme : remplacement des menuiseries, mise en place d'une isolation performante des façades et peintures de celles-ci. Les travaux se poursuivront au mois de septembre par l'isolation extérieure de ces bâtiments. Ce chantier est aussi l'occasion pour la Ville de donner du lustre aux salles de classes dont la peinture sera refaite et les sols de certaines recouverts par de nouveaux revêtements. De plus, pour améliorer le confort des accueils périscolaires, en plus du réaménagement du bureau de la

directrice, une salle supplémentaire dédiée aux enfants ainsi qu'une circulation dans le préau fermé seront mis en place. Ce chantier, dont le budget prévisionnel s'élève à 353 000 € environ doit ensuite se poursuivre en 2018 avec des travaux de requalification de la maternelle à laquelle un budget de 304 000 € sera consacré. A noter, ces travaux à venir font suite à une première phase menée en 2016.

Première phase terminée

En effet, les trois derniers mois d'été ont été consacrés par la Ville à la première phase de la rénovation en profondeur du groupe scolaire Paul Giraud. Des travaux de rénovation énergétique des locaux de l'école mixte 1 ont donc été menés afin de les rendre à la fois plus confortables pour ses utilisateurs et plus

Délibération n° 7
vote à l'unanimité



Les travaux d'isolation de l'école mixte 1 réalisés l'été dernier par la Ville

économiques. Au programme, les façades ont été entièrement doublées par l'extérieur et les menuiseries changées pour du matériel plus performant. Cette amélioration environnementale s'est aussi accompagnée d'un travail plus décoratif puisque la Ville en a profité pour refaire les peintures extérieures. Un bon moyen pour donner un "coup de jeune" à l'école. Le montant de ce chantier s'élevait pour sa part à 400 000 €.

1 357 000

C'est le budget consacré par la Ville à ce projet de rénovation du groupe scolaire de Prédiu. A noter, la Commune devrait percevoir une aide de 232 710 € de la part du Département.



Un vidéoprojecteur interactif dans une salle de classe

... Le plan numérique aussi

En marge des travaux de requalification du groupe scolaire de Prédiu, celui-ci va aussi en 2017 être équipé en vidéoprojecteurs interactifs et en postes informatiques dans le cadre du plan numérique dans les écoles. Ainsi, chacune des 11 classes de cette école se verra équipée d'un vidéoprojecteur interactif relié à Internet via un ordinateur piloté par le professeur. Les élémentaires profiteront en plus pour leur part aussi de quatre postes de fond de salle et d'une classe mobile composée d'une dizaine de postes hybrides. En consacrant 300 000€ sur trois ans à ce projet de mandat, la Ville aura ainsi pu, à la rentrée 2017 déployer 50 vidéoprojecteurs interactifs, et mettre à disposition des enseignants et des élèves 270 terminaux informatiques. Il aura fallu trois ans pour que les six écoles publiques de la ville soient pourvues.

Sécurité/prévention

Vidéoprotection

L'installation par la Ville de caméra de vidéoprotection sur l'espace public est un projet de mandat sur lequel travaillent les services de Saint-Egrève en coordination avec ceux de la gendarmerie. Le Conseil municipal a résolu de demander une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de participer au financement d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage nécessaire à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection. Mais concrètement, qu'est-ce que la vidéoprotection ?

C'est quoi ?

La vidéoprotection est un système de caméras déployées par les pouvoirs publics sur l'espace public dans le cadre d'un dispositif de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces caméras ont un rôle dissuasif et peuvent participer en outre à faciliter la résolution d'enquêtes en fournissant indices et preuves aux forces de l'ordre. Plutôt que la surveillance en temps réel du domaine public, Saint-Egrève s'orienterait plutôt vers l'enregistrement et une utilisation a posteriori. Les dispositifs de vidéoprotection sont très strictement encadrés par la loi et par la CNIL.

Où en est-on à Saint-Egrève ?

Une étude est actuellement menée sur la Ville en concertation avec les référents sûreté de la gendarmerie nationale. Celle-ci a pour objet d'identifier les sites stratégiques où devraient être installées les caméras de vidéoprotection. Elle s'appuie non seulement sur l'expertise de la gendarmerie en la matière mais aussi sur les attentes des Saint-Egrévois, et notamment des commerçants, qui ont été consultés sur la question en février 2016.

C'est pour quand ?

Un cabinet d'experts est en cours de recrutement. Il va travailler à définir finement un projet d'implantation des caméras sur les lieux stratégiques définis dans le cadre du diagnostic

Délibération n°5
pour : 26
contre : 6



réalisé pour la Ville par le référent sécurité du groupement de gendarmerie de l'Isère. A compter de septembre prochain, le projet final devrait être validé, et après une phase de consultation d'entreprises et de demandes de subvention, les premiers travaux d'implantation devraient pouvoir être lancés au premier semestre 2018 et devraient se poursuivre durant deux ou trois ans

Combien ça coûte ?

380 000€ sont actuellement inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements de Saint-Egrève pour permettre à la Ville de déployer son dispositif de vidéoprotection.

PRATIQUE

La Police Municipale est joignable au 04 76 56 53 66 ou au 06 82 84 65 62 et un numéro est spécialement dédié à l'ilotage de proximité : 06 14 10 67 56. La Gendarmerie Nationale (12 de la rue des Peupliers) est joignable au 04 76 75 30 93. En cas d'urgence composer le 17. A noter, sauf urgence, la gendarmerie est ouverte au public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h et les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

EN SAVOIR plus

- ▶ **Le prochain conseil municipal** a lieu le 5 avril 2017 à partir de 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.
- ▶ **Pour s'informer** : Le conseil municipal se réunit en moyenne une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations du conseil municipal sont consultables sur www.saint-egreve.fr à la rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.
- ▶ **Expression politique** : Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur le site internet de la ville www.saint-egreve.fr. Par ailleurs et toujours sur le site internet municipal, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique à la rubrique "Mairie".

Le Conseil en bref

▶ **INTERCOMMUNALITÉ** : Grenoble-Alpes-Métropole, avis sur le projet 2017-2022 du Programme Local de l'Habitat (délib. n°1 : contre 3 ; abst. 3 ; pour 26).

▶ **FONCIER** : Cession d'un local rue de Prédiu sur la route de Grenoble à la Ville par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (délib. n°2 : contre 6 ; pour 26). Acquisition d'une parcelle de terrain dans le Néron secteur "Champy" (délib. n°3 : unanimité).

▶ **PRÉVENTION SECURITÉ** : Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection (délib. n°5 : contre 6 ; pour 26).

▶ **SCOLAIRE** : Approbation des critères de dérogation au ressort des écoles publiques de Saint-Egrève (délib. n°6 : contre 3 ; abst. 3 ; pour 26). Déclaration préalable de travaux de rénovation énergétique dans l'école élémentaire mixte 2 de Prédiu (délib. n°7 : unanimité).

▶ **FINANCES** : Demande de remise gracieuse pour le comptable public mis en débat par la Chambre Régionale des Comptes (délib. n°9 : unanimité). Modalités de versements de la subvention accordée par la Ville au CCAS (délib. n°14 : unanimité).

▶ **DIVERS** : Déplacement du marché de fin de journée du parc Marius Camet (délib. n°4 : unanimité). Déclaration préalable de travaux pour la construction d'un auvent et le remplacement des menuiseries extérieures du logement de fonction du Centre Technique Municipal (délib. n°8 : unanimité).

▶ **RESSOURCES HUMAINES** : Convention d'intervention de prévention des risques professionnels avec le CDG de l'Isère (délib. n°10 : unanimité). Convention pour la mission d'inspection avec le centre de gestion de l'Isère (délib. n°11 : unanimité). Convention de mise à disposition par la Ville d'un agent de catégorie A auprès de la Métropole (délib. n°12 : unanimité). Concession de logements pour nécessité absolue de service (délib. n°13 : unanimité).